

Modifications N°1 aux INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE DE NOËL 2025

1 – Article 6.1

Les heures de cet article dans les IC modifient et remplacent les heures de l'article 7.4 de l'Avis de Course

2 – Article 16.2

Parcours côtiers :

Ajouter : temps limite pour finir : UNE heure (1 heure) après l'arrivée du 3ème bateau ayant franchi la ligne d'arrivée.

3 – Article 16.1 :

Tous les bateaux finissant après l'heure limite pour finir auront le score des bateaux classés DNF.

4 – Article 9.4 :

Annuler l'Article 9.4 et remplacer par :

Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

5 – Article 18 CLASSEMENT

Annuler l'article 18.3 et remplacer par

- a) 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition dans la classe concernée ;
- b) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- c) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

6 – Points GPS des marques des parcours côtiers

Espiguette (cardinale) : 43° 29' 20 N - 04° 06' 30 E

Port Camargue (jaune) : 43° 31' 40 N - 04° 04' 60 E

Sana (jaune) : 43° 32' 50 N - 04° 06' 70 E

Petit Travers (jaune) : 43° 32' 80 N - 04° 01' 50 E

Fait à La Grande Motte le 06:12:2025 à 08.00